

Arrêté nommant les représentantes et les représentants des bailleurs et des locataires en matière de bail à loyer et de bail à ferme

Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'article 12 alinéa 1 de la loi d'organisation judiciaire neuchâteloise (OJN), du 27 janvier 2010,

vu l'article 33 de la loi d'introduction du code de procédure civile (LI-CPC), du 27 janvier 2010,

vu la proposition des associations et des groupements professionnels intéressés,

sur la proposition du conseiller d'Etat, chef du Département de la justice, de la sécurité et des finances,

arrête:

Article premier Sont nommés comme représentantes et représentants des bailleurs et des locataires pour la fin de la période de fonction des autorités judiciaires en cours,

Chambre de conciliation du Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers :

Représentantes et représentants des bailleurs :

- Agustoni Frédéric, Colombier
- Amez-Droz Laurent, Marin-Epagnier
- Bonjour-Bätschmann Virginie, Lignièrès
- Brunner-Augsburger Chantal, Fleurier
- Cuendet Christine, Fleurier
- de Reynier Gilles, Boudry
- Engel Sven, St-Blaise
- Fabbri Bernard, St-Blaise
- Frunz Patrick, Bevaix
- Gindrat Olivier, Neuchâtel
- Ischer Jean-Michel, La Chaux-de-Fonds
- Jacot Oesch Anne-Marie, Le Locle
- Jaggi Daniel, Auvernier
- Jendly-Richoz Carine, Corcelles
- Jouval Didier, Corcelles
- Léger Pierre-Alain, St-Blaise
- Meyer Jacques, Marin-Epagnier
- Moesch Pascal, La Chaux-de-Fonds
- Picci Stéphane, Savagnier
- Renaud Aleksandr, Gorgier
- Ribaux Christophe, Peseux
- Robert Sébastien, St-Aubin
- Sunier Yann, Neuchâtel
- Süsstrunk Fabien, Fleurier
- Troutot Sébastien, Prez-vers-Siviriez
- Walter Christiane, Colombier
- Zilla José, Cormondrèche

Représentantes et représentants des locataires

- Aubert Carole, Peseux
- Béguin Raymond, La Sagne
- Boil Christelle, Auvernier
- Burger Smith Marianne, Neuchâtel
- de Weck-Immelé Céline, Neuchâtel
- Fassbind Sylvie, Marin-Epagnier
- Guidjera-Lopes Sara, Neuchâtel
- Haag Christian, Le Landeron
- Hermann Anne-Laure, La Chaux-de-Fonds
- Jacopin-Grimonprez Anne-Marie, Neuchâtel
- Jaksic Nikola, Cortaillod
- Montandon Pierre-Olivier, Neuchâtel
- Müller-Bessi Marna, Corcelles
- Muttner David, Neuchâtel
- Pellaton Nicolas, Neuchâtel
- Planas Aurélie, Neuchâtel
- Riat Müller Rachel, St-Blaise
- Wahlen Carole, Neuchâtel
- Wenger Walter, Le Locle

Chambre de conciliation du Tribunal régional des Montagnes et du Val-de-Ruz :

Représentantes et représentants des bailleurs :

- Boillat Jean-Philippe, Les Brenets
- Bolliger Fabrice, Cortaillod
- Brunner-Augsburger Chantal, Fleurier
- Carminati Laurent, Le Landeron
- Choffat Stefan, La Chaux-de-Fonds
- Frunz Patrick, Bevaix
- Ischer Jean-Michel, La Chaux-de-Fonds
- Jacot Oesch Anne-Marie, Le Locle
- Moesch Pascal, La Chaux-de-Fonds
- Süssstrunk Fabien, Fleurier
- Wehrli Bastien, Le Locle

Représentantes et représentants des locataires

- Béguin Raymond, La Sagne
- Fassbind Sylvie, Marin-Epagnier
- Hermann Anne-Laure, La Chaux-de-Fonds
- Haag Christian, Le Landeron
- Jacopin-Grimonprez Anne-Marie, Neuchâtel
- Lembwadio Kanyama Brigitte, Chez-le-Bart
- Locatelli Silvia, La Chaux-de-Fonds
- Moniot Olivier, La Chaux-de-Fonds
- Wenger Walter, Le Locle

Art. 2 ¹Le présent arrêté entre en vigueur le 4 novembre 2011.
²Il sera publié dans la feuille officielle.

Neuchâtel, le 31 octobre 2011

Au nom du Conseil d'Etat:

La présidente,
G. ORY

La chancelière,
S. DESPLAND